



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 juillet 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juillet 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 juillet 2008

**Avenant à la convention entre la Ville de Niort et l'Association
Chamois Niortais Football Club Centre de Formation**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M.
Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank
MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jean-Pierre GAILLARD - M.
Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-
CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M.
Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick
DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Gaëlle MANGIN -
Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

Amaury BREUILLE donne pouvoir à Bernard JOURDAIN - Josiane METAYER donne
pouvoir à Jacques TAPIN - Delphine RENAUD-PAGE donne pouvoir à Pascal
DUFORESTEL - Anne LABBE donne pouvoir à Nathalie SEGUIN - Nicole GRAVAT donne
pouvoir à Denis THOMMEROT - Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude
SUREAU - Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Alain PIVETEAU
donne pouvoir à Christophe POIRIER - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frank
MICHEL - Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN - Elisabeth
BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2008

DELIBERATION D20080289

SPORTS

**Avenant à la convention entre la Ville de Niort et l'Association
Chamois Niortais Football Club Centre de Formation**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La saison sportive se termine pour l'équipe de football des Chamois Niortais par la relégation en championnat national. Cette situation pose à court terme des difficultés au niveau du maintien du statut professionnel et du Centre de Formation. Les dirigeants du club ont élaboré un projet sportif basé sur la remontée immédiate en Ligue 2 la saison suivante. Dans ce contexte l'association Chamois Football Club – Centre de Formation a aussi élaboré un budget prévisionnel qui fait apparaître un besoin de financement supplémentaire de la part des collectivités territoriales dû essentiellement à la perte de recettes des droits de télévision.

Aujourd'hui, notre collectivité participe dans le cadre de ses compétences à la promotion et au développement des activités physiques et sportives :

- subvention pour des missions d'intérêt général menées par l'association : **488 500 €**
- subvention de fonctionnement sur proposition de l'O.M.S. : **4 917 €**
- mise à disposition des équipements (aide en nature) : **447 990,49 €**

Ce soutien comporte plusieurs facettes :

- la formation,
- le perfectionnement,
- l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés,
- contribution à l'éducation, à la santé et à l'intégration,
- contribution à l'image de la Ville,
- impact social par le nombre d'emplois générés,
- contribution à l'animation de la Ville.

Dans ce contexte, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 50 000 Euros à l'association Chamois Niortais Football Club - Centre de Formation.

Cette subvention est affectée conformément à l'objet décrit dans la convention et précisé dans cet avenant.

Ce complément de subvention est accordé à l'association Chamois Football Club – Centre de Formation en cas de relégation du Club.

Si le Club devait se maintenir en Ligue 2, les sommes versées resteront acquises mais seront déduites du 2ème versement de la subvention prévu dans le cadre du budget primitif 2009.

Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire : 65.400.6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention signée entre la Ville de Niort et l'association Chamois Niortais Football Club - Centre de Formation ;
- autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association un complément de subvention d'un montant de **50 000 Euros**, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant à la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE